

RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ÉPOUVANTAILS du Marché Nature et Belle Saison de Lillers

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

La Ville de Lillers organise un concours d'épouvantails. Ce concours comporte deux catégories :

- **Le plus rigolo**
- **Le plus effrayant**

Les épouvantails seront apportés au stand de la ville **le samedi 27 avril 2024 dès 10h au Parc Trystram.**

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite et n'implique aucune obligation d'achat.

Le concours d'épouvantails du Marché Nature et Belle Saison est réservé aux lillérois et lilléroises, à l'exception du personnel et élus ayant collaboré à l'organisation du jeu, ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse).

Pour participer, les mineurs (moins de 18 ans) doivent avoir obtenu l'accord de leur parent/représentant légal. L'autorisation parentale, disponible en page 3 du règlement, affichée sur le site internet de la ville et disponible au service Animation de la ville doit être remplie, signée et déposée au stand de la Ville présent au Marché Nature et Belle Saison.

La participation au jeu entraîne l'acceptation du présent règlement, des règles de déontologie en vigueur sur internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

L'inscription au concours d'épouvantails du Marché Nature et Belle Saison est gratuite.

1. Fabriquez votre épouvantail avec des accessoires issus de la récupération

Usez de toute votre imagination et de votre créativité !

2. Déposez votre épouvantail au stand de la Ville **entre 10h et 14h, le samedi 27 avril 2024** en mentionnant votre prénom, nom, âge, adresse et numéro de téléphone. Les participants âgés de moins de 18 ans doivent obligatoirement joindre l'autorisation parentale.

Pendant la durée du jeu, il ne sera accepté qu'une seule participation par personne.

ARTICLE 4 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS /GAINS /ANNONCE/REMISE DE LOTS

Le 27 avril 2024, dès l'ouverture du Marché Nature et Belle Saison, les visiteurs pourront retirer un bulletin pour choisir l'épouvantail représentant les catégories citées en article 1 (le plus rigolo et le plus effrayant) et le déposer dans la boîte prévue à cet effet.

A 17h, les votes seront clos et comptabilisés, dès 17h30 les résultats seront annoncés avec remise des lots.

En cas d'égalité entre deux participants d'une même catégorie, les membres du Conseil Municipal des enfants procéderont à un nouveau vote pour séparer les deux participants.

Le gagnant de chaque catégorie du concours se verra remettre :

Le 1^{er} de chaque catégorie une carte cadeaux d'un montant de 20€

Le 2nd de chaque catégorie une activité manuel

Le 3^{ème} de chaque catégorie un scratch pad rainbow

Pour les autres participants 1 crêpe offerte.

Les trois premiers épouvantails de chaque catégorie seront exposés pour les prochaines éditions du Marché Nature et Belle Saison.

Les lots offerts aux gagnants ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leurs valeurs en espèce (totale ou partielle), ni à leurs échanges ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 5 : UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Les informations des participants seront enregistrées et utilisées par la Ville de Lillers pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots. Chaque participant autorise l'organisateur à utiliser des photos de son épouvantail, sur quelque support que ce soit, sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, notamment des droits d'auteur, autre que l'attribution de son lot.

Les photographies d'épouvantails seront présentées, à des fins de communication sur le site internet, la page Facebook ou tout autre support de communication de la ville de Lillers.

Les participants s'engagent à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers et les dispositions du présent règlement. À ce titre, ils s'engagent à se comporter de façon loyale et notamment reconnaissent et garantissent être le seul et unique propriétaire de l'épouvantail, n'avoir effectué aucun emprunt ou contrefaçon relative à des œuvres protégées existantes, ne pas avoir utilisé des éléments portant atteinte à un droit de propriété intellectuelle, un droit d'auteur, aux droits d'un tiers ou à une marque.

Les participants s'engagent à ne pas tenir, proférer ou diffuser sous quelque forme que ce soit des contenus à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, offensant, violent, incitant à la violence, politique, raciste ou xénophobe et de manière générale tout contenu contraire aux lois et règlements en vigueur, aux droits des personnes ou aux bonnes moeurs.

Autorisation parentale (pour les mineurs) de participation au concours d'épouvantails du Marché Nature et Belle Saison de la ville de Lillers du samedi 27 avril 2024

Je soussigné(e)

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Code Postal.....

Ville.....

Tél.....

Email :
.....

Père Mère Représentant légal
autorise mon fils / ma fille, né(e) le/...../..... à participer au concours d'épouvantail organisé par la Ville de Lillers le samedi 27 avril 2024.

Fait à

Le.....

Signature du responsable